

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 25 FEVRIER 2016

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : MMES BRON Isabelle, LANOAZ-DETURCHE V, MOSCARDINI Christelle, NAVILLE Catherine, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MARECHAL Jérôme, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents : M

Absents excusés : MME DEAGE Patricia (a donné procuration à M BRANTUS Michel), MARECHAL E (a donné procuration à Mme BRON Isabelle), DA COSTA Sandrine (a donné procuration à Mme LA NOVAZ-DETURCHE Valérie), M MENONI Andrea (a donné procuration à M PINGET Philippe)

Madame Valérie LANOAZ-DETURCHE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Autorisation de lancement et signature marché travaux Impasse Champ Diane ». Ceci est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

1. DECIDE de louer la salle polyvalente pour une réunion au tarif de 300 €. Une caution de 1 000 € devra être versée.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent au bail commercial consenti à la SARL « Au Pétrin des Saveurs » avec un loyer de 1 280 € par mois (charges non comprises).
3. DECIDE d'attribuer les subventions suivantes : Association Ombre à Lumière 100 €, Haute-Savoie Alzheimer 200 €, Association Nous Aussi 200 €, Association Paralysés de France 200 €, La Prévention Routière 120 €, Secours Catholique 100 €, Association Le Bel Age 400 €, Basket Club Pays Rochois 100 €, Centre Léon BERARD 100 €, GIS74 100 €, Les Amis des Sentiers 200 €, APE Scientrier 2 200 €, Association Loisirs 200 €, Les Z'Amis d'Chentry 400 €, Association La R'Biolle 400 €, Comité St Maurice 400 €, Football Club Arenthon Scientrier 400 €, USEP 100 €, Ligue Nationale Contre le Cancer (départementale) 200 €, AFTC74 100 €, Vélo Club Annemasse 100 €, Ecole à l'Hôpital 100 €, CFA Annemasse 50 €, Locomotive 50 €, Association Lieutenants Louveterie74 50 €, MFR Margencel 50 €.
4. Valide le projet de travaux pour l'Impasse Champ Diane et décide de lancer la procédure de marché. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
5. **Décisions-devis :**
 - Bornage Impasse Crêt de la Vigne : DAGRON Mathieu 1 132 € HT soit 1 358,40 € TTC.
 - Acquisition terrains Impasse Crêt de la Vigne : SAFACT 1 195 € HT soit 1 434 € TTC.
 - Entretien espaces verts FALCONNET : sera revu le mois prochain.
6. **Questions diverses :**
 - **Journée des anciens le 22/05/2016**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU JEUDI 24 MARS 2016

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Maire,

Présents : MMES BRON Isabelle, DEAGE Patricia, MARECHAL E, MOSCARDINI Christelle, MM BARRAU Jean-François, BRANTUS Michel, DESALMAND Joël, MARECHAL Jérôme, MENONI Andrea, PINGET Philippe, REMY Alain

Absents : M

Absents excusés : MMES DA COSTA Sandrine, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, NAVILLE Catherine

Madame Edwige MARECHAL est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « Remplacement agent technique pendant congés ». Ceci est accepté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

7. déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. approuve le Compte Administratif 2015

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		458 024.48		748 962.58
Opérations de l'exercice	918 228.39	1 328 971.65	1 024 089.81	804 960.10
TOTAUX	918 228.39	1 786 996.13	1 024 089.81	1 553 922.68
Résultats de clôture		868 767.74		529 832.87
Restes à réaliser			416 973.17	186 508.50
TOTAUX CUMULES		868 767.74		299 368.20

9. Décide d'affecter au budget communal 2016 le résultat 2015 de la façon suivante :

⇒ Excédent de fonctionnement reporté au R002 868 767,74 €

⇒ Excédent d'investissement reporté au R001 529 832,87 €

10. décide à l'unanimité d'adopter les taux fiscaux suivants pour l'année 2016 :

- 9,63 % pour la Taxe d'Habitation
- 11,43 % pour la Taxe du Foncier bâti
- 62,36 % pour la Taxe du Foncier non bâti

11. approuve le budget primitif de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 059 204,34 € et en section d'investissement à 1 576 220,45 €.

12. décide d'embaucher pour une période allant du 04 Avril 2016 au 22 Avril 2016 un contractuel. Il charge Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette affaire.

13. Approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des

risques professionnels, décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention d'accompagnement à la mise en place du document unique du CDG74.

14. désigne BARBIER Daniel et DEAGE Patricia comme délégués à la CLECT. Il charge M le maire de transmettre à la Communauté de Communes Arve et Salève cette décision.
15. 10 voix pour et 2 abstentions, accepte la convention de financement avec le SYANE des travaux de raccordement de la parcelle C450 et autorise M le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.
16. décidé d'octroyer 150 € de subvention à L'AFSEP.
17. accepte l'échange de la parcelle B1287 appartenant à la Commune contre la parcelle B1292 appartenant à M NOURRISSAT Marcel. Cette transaction se fera sans soulte.
Le Conseil Municipal charge M le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.
18. approuve les projets présentés et s'engage à les réaliser, demande au Conseil Départemental de bien vouloir attribuer une subvention aussi élevée que possible pour ces projets estimés à 97 546,39 € HT au titre du F. D. D. T. et donne tous pouvoirs à M le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
19. Monsieur TIXIER a réalisé une construction sans autorisation. Après plusieurs interventions de la Commune, rien n'a été fait. La Commune a mandaté un huissier afin de constater l'infraction. Le dossier n'ayant pas évolué, la déclaration d'infraction va être faite auprès du Tribunal.

20. Décisions-devis :

- Rénovation salle polyvalente : GROSSET-JANIN 7 962 € HT soit 9 554,40 € TTC. JORDAO 7 294.74 € HT soit 8 753.68 € TTC et RENOV'ART 6 833.33 € HT soit 8 200 € TTC. Le devis de RENOV'ART est retenu.
- Entretien espaces verts : FALCONNET
 1. Rond Point, Mairie Monument aux Morts (1^{er} semestre) 5 131 € HT.
 2. Rond Point, Mairie Monument aux Morts (2^e semestre) 5 131 € HT.
 3. ZAE 2 315.00 € HT

21. Questions diverses :

- **Remerciements UDC AFN pour le prêt de la salle.**
- **Fête des Mères 27/05**
- **Job d'été à l'ADMR**
- **SASS : frais réaménagement terrain stabilisé, barrières amovibles et filet le long de la route**